

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DU 117 Secteur d'aménagement Binet (18e) - Achat en l'état futur d'achèvement d'une salle polyvalente.

M. Jacques BAUDRIER et Mme Pauline VERON, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération 2005 DU 212 du 14 décembre 2005 approuvant la mise en œuvre de l'opération Binet et autorisant la signature d'un traité de concession d'aménagement entre la Ville de Paris et Paris Habitat OPH ;

Vu le traité de concession d'aménagement du 8 février 2006 et ses avenants ;

Vu l'avis de France Domaine du 25 septembre 2015 ;

Vu le projet d'état descriptif de division en volumes établi par le cabinet Roulleau-Huck-Plomion le 21 septembre 2015 ;

Considérant que l'acquisition en l'état futur d'achèvement par la Ville de Paris d'une salle polyvalente de 117,77 m² SDP environ à réaliser dans l'ensemble immobilier à construire par la RIVP sur le lot 7 dans le secteur d'aménagement Binet (18e), s'inscrit dans le cadre de cette opération d'aménagement et répond à un réel besoin ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris propose de l'autoriser à acquérir en l'état futur d'achèvement une salle polyvalente de 117,77 m² à réaliser dans l'ensemble immobilier à construire par la RIVP sur le lot 7 dans le secteur d'aménagement Binet (18e), au prix de 580 888 € HT ;

Vu la saisine de Monsieur le Maire du 18e arrondissement en date du 26 octobre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques BAUDRIER au nom de la 5^e Commission et Mme Pauline VERON au nom de la 7^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder à l'acquisition en l'état futur d'achèvement du volume 2 indiqué dans le projet d'état descriptif de division en volumes du 21 septembre 2015 établi par le cabinet Roulleau-Huck-Plomion et joint en annexe, correspondant à une salle polyvalente de 117,77 m² SDP environ, à réaliser dans l'ensemble immobilier à construire par la RIVP sur le lot 7 du secteur d'aménagement Binet (18^e), au prix global de 580 888 € HT, payable selon l'échéancier suivant :

- . 100% du coût foncier et 35% des travaux à la signature de l'acte ;
- . 45 % du coût des travaux à la mise hors d'eau/hors d'air ;
- . 10% du coût des travaux à la livraison de l'équipement ;
- . 10% du coût des travaux à la levée des réserves.

Article 2 : La dépense relative à l'acquisition est estimée à 580 888 € HT auquel s'ajoutera la TVA en vigueur au jour de la signature de l'acte.

Cette dépense sera imputée comme suit :

- pour un montant de 125 396 € HT soit 150 475,20 € TTC correspondant à la charge foncière, la dépense sera imputée sur l'opération compte foncier, rubrique 8249, article 2313, mission 90006-99, activité 180, n° d'individualisation 15V00092DU du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2015 et/ou suivants), sous réserve de la décision de financement.
- pour un montant de 455 492 € HT soit 546 590,40 € TTC correspondant au coût des travaux, la dépense sera imputée sur l'opération rubrique 422, compte 2313, mission 88000-99, activité 100 du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2015 et/ou suivants), sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer tous les actes, à consentir et constituer toutes les servitudes qui s'avèreraient nécessaires à la finalisation du projet, sur la base d'un prix fixé par France Domaine et à participer à toutes les associations syndicales qui seront mises en place.

Article 4 : Le bien visé à l'article 1 sera affecté à la Direction de la Jeunesse et des Sports.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO